Yukon
Énergie, Mines et Ressources

LISTE DES CHARGEMENTS ENTRANTS
SITE DE MESURE PAR PIÈCES

English Version

MM		JJ		AA	

N° du site de mesure : _____ Nom du site de mesure :_____

N° de charge mensuel	Date de livraison	N° de reçu de la charge	N° de bloc / jetée ou droit de passage	Marque de bois	Produit	Date de la mesure	Initiales du mesureur	Volume (m^3)
Nombre total de chargements :						**Volume total (m^3) :**		

Cette liste doit être tenue à jour et conservée sur le site en tout temps pour inspection par un agent forestier.
Remettre à la direction des forêts du gouvernement du Yukon dans les 10 jours suivant le dernier jour du mois durant lequel a eu lieu la mesure.

_____ _____

Signature de l'opérateur ou du mesureur — Date (MM/JJ/AA)

Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en application du *Règlement sur le bois du Yukon* exclusivement aux fins de son administration. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements à l'agent de tenure forestière, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des forêts, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon), Y1A 2C6, (867) 393-7904.

YG(5016Q) F2 04/2003

Effacer le formulaire | Imprimer le formulaire